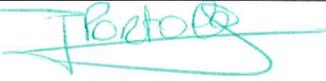
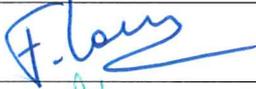
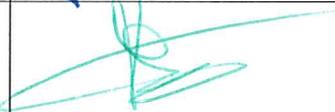


## LISTE D'EMARGEMENT CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil du jeudi 30 novembre 2017

Fonction	NOM	PRENOM	EMARGEMENT
Chef d'établissement	MOUCHET	Philippe	
Principal Adjoint	RIEDINGER	Franck	
Gestionnaire	SOARES	Sabrina	
Conseiller d'éducation	THOREAU	Anne	
Représentant des collectivités territoriales	ARTIGUES	Roselyne	
	SIRGAN	Myriam	
Personnalité qualifiée	FRAYSSE	Paco	
Personnel d'enseignement et d'éducation	NICOLINO	Sylvain	
	PARRA DAVENIS	Eric Mathilde	
	ANE-LAURET	Jeanine	
	PORTOLAN	Julie	
	LANNES	Fanny	
	JONIS	Valérie	
Personnel administratif de santé ouvriers et de service	NEANT		

Parent d'élèves	VILLENEUVE	Dominique	<i>Nathalie Julie Delbouché</i> <i>Delbouché</i>
	JOKUMSEN BUNEL	Catherine	<i>[Signature]</i>
	DEDIEU	Patrick	<i>[Signature]</i>
	VILLEDIEU	Nathalie	<i>Nathalie</i>
	PROST	Julien	<i>Julien Prost</i>
	RATHQUEBER	Sandrine	<i>[Signature]</i>
Représentant des élèves	BOUCHAR	Agathe	<i>Bouchar A</i>
	BOUGHAYDAN	Rayan	<i>[Signature]</i>

*Agent  
Comptable*

*CAZES*

*Commissaire*

*[Signature]*



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



#### COLLÈGE DES TROIS VALLÉES

Avenue du Docteur Froment

31260 Salies du Salat

Téléphone : 05.61.90.51.37

Télécopie : 05.61.90.48.51

Mel : [0310035v- ac-toulouse.fr](mailto:0310035v-ac-toulouse.fr)

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 30 NOVEMBRE 2017 à 17h30

15 personnes présentes, le quorum étant atteint, ouverture de la séance à 17h35.

17h37 : Le délégué élève arrive.

Présentation de Madame Caze, agent comptable du Lycée de Bagatelle, en charge de la comptabilité de six établissements.

#### **I -Domaine de fonctionnement**

Adoption du compte-rendu du CA précédent :

Quelques remarques apportées :

- inquiétude des parents sur éventuelle suppression d'une classe de 4° l'an prochain selon remontée des effectifs
  - remerciements pour voyage Espagne mal positionné
  - les tablettes seront installées le 12 décembre, désigner 8 collègues avec M. Poiraud et Blanc
- 17h43, arrivée de Mme Bouchard, déléguée élève.

**Sous réserve des modifications, le compte-rendu est adopté.**

On ajoute à l'ordre du jour différents points :

- Voyage en Angleterre, nouveau budget.
- Contractualisation avec le CIO de Saint-Gaudens

- Bilan AS et FSE
- Annonce de deux concerts

**Le nouvel ordre du jour est adopté à l'unanimité.**

Pour le voyage en Angleterre, il va falloir se prononcer sur la participation des familles, augmentée de 25 € par rapport à celle déjà votée. La passer à 375€ au lieu de 350.

Projection du document de contractualisation entre le CIO de Saint-Gaudens et le collège.

Informations sur les rapports d'activités de l'AS et du FSE

Informations sur deux concerts :

- le 7 décembre avec invitation des internes
- le 21 Décembre un concert organisé par le Conseil Départemental, pour les élèves et représentation le soir pour tous publics.

**Ordre du jour modifié, adopté à l'unanimité.**

Nous sommes 17 présents/21 + Mme Caze (Agent comptable)

<b>II-Domaine budgétaire</b>
----------------------------------

Voyage en Angleterre :

Des actions ont été mises en place, mais il y a nécessité d'équilibrer le budget, une communication a été faite aux parents d'élèves de 3° au sujet du nouveau montant de participation des familles qui a été demandé, les parents se sont prononcés favorablement pour 53 inscrits sur 54 prévus.

M. Dedieu : Une famille ne peut pas payer ?

M. Mouchet : Ou qui ne veut pas, les élèves sont en stage, nous n'avons pas la réponse, un courrier a été envoyé aux PP et communiqué aux parents d'élèves pour donner les informations nécessaires sur le fonds social.

M. Dedieu : est-ce que ce n'était pas des montants maximums qui avaient été votés ?

M. Mouchet : Notre rédaction de participation maximale a été retoquée par l'autorité de contrôle. On ne peut pas mettre le terme maximal car on ne peut pas évoquer une fourchette. Le budget est forcément équilibré. Mais si le budget est réduit, jusqu'à 8 € le collège ne reverse pas l'écart, au-delà de 8 €, le CA se prononce. Les professeurs vont mettre en place des activités pour permettre aux élèves de réduire leur participation réelle au voyage. Confirmation des familles, malgré le coût. Ce coût a été renchéri par le Brexit et on s'y prend un peu tard. On verra en fin de CA si la commission permanente ne peut pas gérer ces traitements.

**Soumis au vote la nouvelle participation des familles à 375 €.**

**Adopté à l'unanimité.**

Délégation du CA au chef d'établissement : passation des marchés, incidence financière annuelle.

Une mesure qui permet au chef d'établissement de signer des bons de commande et contrats, C'est l'application de la réglementation sur les marchés publics, indique Mme Caze. C'est à incidence annuelle sous le seuil de 209.000 €. Les marchés à procédure adaptée. Et dans la limite des crédits au budget, bien sûr.

M. Mouchet lance une discussion sur le quorum de notre CA qui est à 11, pas à 13 comme indiqué sur les actes affichables, nombre de membres réels, il faudrait le revoir car nous ne sommes pas 24.  
Le Principal rappelle que les actes sont affichés dans le hall du bâtiment administratif.

**La délégation est soumise au vote. Adoptée à l'unanimité.**

#### Acceptation dons et legs

Dons du FSE et répartitions par voyage projetée. Au total le FSE participe aux voyages pour un montant de 5 930 €.

Le voyage en Allemagne n'apparaît pas car c'est un échange et la professeure n'a pas demandé d'aide particulière du FSE.

**L'acceptation des dons est soumise au vote et acceptée à l'unanimité.**

#### Budget 2018

La gestionnaire, l'agent comptable et le principal ont présenté en détail le budget, répondu aux questions du CA pour les éclairer sur les montants alloués aux différents postes et leur mode de calcul.

**La présentation du budget est soumise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.**

### **Domaine de la pédagogie, de l'orientation et de la vie scolaire**

#### Bilan financier du FSE en année scolaire

Le bilan 2016-2017 est projeté.

M. Nicolino (en tant que président du FSE 2017-2018) : si le FSE ne paye plus pour les sorties, le défi géographique, l'association sportive, qui va payer ?

M. Mouchet : le FSE devrait être à l'origine de clubs, d'activités, de fête de la culture, de fête des sciences... C'est devenu une caisse d'aide et de solidarité, mais ce n'est pas sa vocation. Une grande partie des dons vient des parents qui payent eux-mêmes les voyages. L'établissement participe aux sorties qui ont un caractère obligatoire.

M Prost : Le FSE demande-t-il des subventions ?

M. Nicolino : Oui, aux mairies.

Mme Artigues : Pensez-vous aux entreprises à contacter ?

M. Nicolino : Oui, c'est prévu.

#### Bilan de l'AS

Les charges et les produits du FSE sont présentés pour l'année scolaire 2016/2017. Les entreprises qui donnent ont droit à une partie défiscalisée. L'AS est très bien engagée, il y a une aide directe du Conseil Départemental (750 euros pour chaque section. La difficulté sera quand on ira en championnat : Vente T-shirts, survêtements, etc..)

Constitution de la commission éducative :

La CPE propose l'intégration d'un AED, les parents préciseront les noms des titulaires et des suppléants dans les plus brefs délais.

**Principal**

**CPE**

**2 Parents du CA**

**1 AED**

**Professeur principal de la classe de l'élève**

**Parents délégués**

**Élèves délégués**

**La proposition de la composition est adoptée à l'unanimité.**

19h45 départ de Mme Busnel

Modification du règlement intérieur (utilisation des portables)

M. Mouchet : Nous avons un article non-conforme à la loi.

Nous relisons notre règlement. On n'a pas le droit d'interdire le téléphone portable à un élève. C'est une liberté publique

L'autorité de tutelle demande de modifier le règlement intérieur avec trois modifications proposées.

M. Mouchet : Pour se mettre au diapason, on a trois propositions.

Discussions de tous : où est-ce autorisé, où est-ce interdit ? En classe sans la permission du professeur. Santé publique. Solitude des élèves. Réseaux sociaux et harcèlement.

Lecture des trois propositions de l'autorité de tutelle :

*L'utilisation de tout objet étranger à l'enseignement (téléphone portable, jeux électroniques, baladeur CD, lampe laser...) n'est pas autorisée dans l'établissement.*

*Le téléphone portable, à des fins de communications (accéder à sa messagerie, appeler et/ou être appelé) est toléré dans la cour aux temps impartis (la récréation du matin et celle de l'après-midi). Cependant les fonctions : vidéo ou photographies sont totalement proscrites même dans la cour.*

*Toute utilisation dans les bâtiments entraînera sa confiscation et sa remise aux familles.*

**Vote :**

**Contre : 6**

**Abstention : 2**

**Pour : 9**

**La modification est adoptée**

### Délégation du CA à la commission permanente :

Une délibération pour déléguer en commission permanente le programme de l'AS, les programmes et modalités des voyages scolaires, l'autorisation d'accepter legs et biens, adoption d'un plan de prévention de la violence, acquérir ou aliéner des biens, ainsi que les actions à intenter ou à défendre en justice et la conclusion de transactions.

M. Nicolino : je ne suis pas d'accord pour déléguer une partie de ce qui est proposé. « Acquérir ou aliéner des biens, ainsi que les actions à intenter ou à défendre en justice et la conclusion de transactions » sont des sujets suffisamment rares et grave pour qu'ils soient abordés en séance plénière, lors du CA avec tout le monde.

Proposition mise au vote :

contre 3

abstentions 2

Pour 12

**La délégation est adoptée.**

20h22 départ de Mme Rathqueber

20h25 départ de Mme Caze

### Parcours avenir de l'établissement :

M. Mouchet présente le tableau des actions menées à chaque niveau pour construire l'orientation des élèves. En 5°, découverte des métiers. En 4°, les voies de formation. En 3°, Réalisation du projet de l'élève. Présentation des chiffres d'orientation de nos élèves. C'est tout le document de contractualisation qui est diffusé.

M. Prost : les partenaires, ce sont aussi des lycées ? Des personnels qui expliquent leur métier ?

M. Mouchet : Oui, il peut y avoir des représentants de tous les corps. Il faut sélectionner les élèves. Il faut mettre en face des adultes des élèves qui se projettent. Il faut une démarche volontaire, une inscription.

Mme Jonis : il y a quatre ans de ça, on faisait un carrefour des métiers avec des actifs qui venaient expliquer leurs métiers.

M. Mouchet : il y en a eu, mais le problème, c'est la multiplication, si tous les collèges du bassin se mettent à en organiser, on rencontrera des problèmes de disponibilités des intervenants ; Des rencontres adaptées et ciblées au regard des projets de nos élèves sont envisageables.

M Prost : ce sont deux optiques différentes.

M. Mouchet : je suis pour faire des projets qui marchent. On peut écrire plein de choses, ne pas les faire et décourager les gens. Ça ne dépend pas que de nous. L'effet vitrine du carrefour des métiers a des avantages. Mais on est un gros bassin... Extraire quinze élèves avec des questionnements précis commun, c'est plus facile et efficace.

M. Nicolino : le dispositif des DP3 existait avant et ça permettait des rencontres avec professionnels du secteur, notamment avec le concours raconte-moi l'entreprise dans lequel le Medef était partie prenante.

Mme Thoreau : ce n'est pas l'établissement qui l'a supprimé.

M. Nicolino : mais il est bon dans cette instance de rappeler que nous avons un dispositif qui marchait, adressé à des élèves qui ne s'orientaient pas forcément en série professionnelle et qui a été supprimé au profit d'une massification qui ne satisfait presque personne au final.

**Mise au vote du parcours avenir et de la contractualisation avec le CIO**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15 personnes.

**La proposition est adoptée.**

Annonce du concert du jeudi 7 décembre, pour lequel les internes sont invités. Annonce d'une sortie obligatoire, concert organisé par le Conseil Départemental le 21 décembre pour les 4<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> sous la responsabilité du chef d'établissement.

A 20h39 la séance est levée.